

POLITIQUE

politique.union@sonapresse.com

Gabon-Turquie : renforcer davantage la coopération bilatérale

Yannick Franz IGOHO
Libreville/Gabon

C'EST ce qui ressort de la rencontre, hier, entre la ministre de la Justice, garde des Sceaux et chargée des droits de l'Homme, Erlyne Antonella Ndembet-Damas, et Nilufer Erdem Kaygisiz, ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République de Turquie, près la République gabonaise.

Durant cette séance de travail, les deux personnalités ont passé en revue les relations d'amitié et de coopération entre les deux États. Lesquelles revêtent un caractère privilégié. D'ailleurs, les contacts directs sont quasi-permanents entre les autorités des deux pays. Ainsi, la coopération entre leurs deux pays en matière de justice a figuré au cœur des échanges. La ministre de la Justice et son

hôte ont réaffirmé leur volonté de travailler davantage au renforcement desdits liens d'amitié et de coopération, matérialisés par vingt-trois accords, dont celui relatif à la promotion et protection réciproque des investissements; un levier important dans le cadre du développement des relations économiques et commerciales. Au terme de cet entretien, la diplomate turque a affirmé que "la Justice est un domaine très important qui témoigne de l'intérêt certain, pour le Gabon et la Turquie, de coopérer et de collaborer davantage". Avant d'ajouter: "(...) Je suis heureuse de constater que le Gabon est un État de droit dont la stabilité repose sur ses institutions fortes". Non sans féliciter le Gabon pour les efforts consentis en matière de justice et de respect des droits de l'Homme.



La ministre de la Justice, Garde des Sceaux et l'ambassadeur de Turquie au Gabon au terme de leur échange.

PDG : lancement des tribunes pratiques

J.KOMBILE.MOUSSAVOU
Libreville/Gabon

VULGARISER les textes régissant le fonctionnement du Parti démocratique gabonais (PDG). C'est l'objectif visé par la campagne lancée, mardi dernier, à Libreville, par la Commission permanente de révision des textes (CPRT) du PDG, sous la dénomination de "tribunes pratiques".

S'inscrivant en droite ligne du dynamisme et du nouveau style de travail impulsé par le secrétariat exécutif du PDG, ces tribunes pratiques, hautement pédagogiques, devraient permettre aux responsables de structures de base, par conséquent aux militantes et militants, de mieux appréhender, un tant soit peu, les statuts, règlement intérieur, charte des valeurs, etc., de leur formation politique. Cela tout en renforçant leurs capacités

managériales et en étant édifiés sur la pertinence du travail abattu par la CPRT, pilotée par le Dr Gabriel Mouelet Malonga. De fait, selon lui, mardi dernier, ce sont les secrétaires fédéraux des 1er et 2e arrondissements, ainsi que ceux relevant du 1er siège du 3e arrondissement de la commune de Libreville, qui ont été édifiés. Un rendez-vous "du donner et du recevoir" enrichissant à plus d'un titre, selon eux. Tant ils en sont sortis mieux outillés et calés sur la connaissance des mécanismes de fonctionnement de leur parti.

Dans tous les cas, tout au long de ce mois, ce sont les autres responsables des structures de base de la province de l'Estuaire qui devraient, à tour de rôle, bénéficier des enseignements de la CPRT. Avant que celle-ci ne se déploie à l'intérieur du pays, a indiqué le Dr Gabriel Mouelet Malonga.

Sénat : réunion de la Conférence des présidents

Martina ADA METOULE
Libreville/Gabon

LA présidente du Sénat, Lucie Milebou Aubusson-Mboussou, a présidé, mardi dernier, une réunion du bureau, et celle de la Conférence des présidents. La ministre d'État, ministre des Relations avec les Institutions constitutionnelles et les Autorités administratives indépendantes, Denise Mekam'ne y a pris part. Au menu de cette rencontre : les textes législatifs inscrits, la communication des décisions de la précédente réunion du bureau, notamment la proposition de loi modifiant et complétant certaines dispositions de la loi N° 027/2008/PR du 22 janvier 2009, portant Code général des impôts en République gabonaise, présentée par le sénateur Paul Koumba Zaou et Sébastien Mamboundou Mouyama; et les communications de la présidente du Sénat.

De son côté et sur un autre plan,



La présidente du Sénat, Lucie Milebou Aubusson (C), dirigeant la réunion.

le 5e Vice-président du Sénat, Martin Fidèle Magnaga, a édifié les participants sur les deux correspondances qu'il a adressées au secrétariat général du ministère de la Justice, en vue d'avoir des explications sur le retrait, dans le nouveau Code pénal gabonais, des dispositions condamnant l'adultère.

À noter qu'au cours de ces deux réunions statutaires, le bureau et la Conférence des présidents ont examiné plusieurs textes de loi. Notamment les projets de loi adoptés en première lecture par l'Assemblée nationale

et transmis au Sénat pour examen, par le Gouvernement. Il s'agit, entre autres, de trois textes présentés par la Commission des Finances, du Budget et des Comptes économiques de la Nation...

S'agissant des communications de la présidente du Sénat, elles ont porté sur plusieurs points de la vie politique, sociale et économique du pays. Les questions relatives au fonctionnement interne, ainsi que le travail en Commissions des sénateurs ont été longuement évoquées au cours de ces échanges.